



GROUPE

IDOANE

NOTAIRES & AVOCATS

BIARRITZ (64) - TARNOS (40)
PAU (64) - JUILLAN (65)
OSSUN (65)

DUPOUY & ASSOCIÉS

Office Notarial
- JUILLAN -

1 Chemin Saint-Jorly
65290 Juillan
+ 33 (0)5 62 32 60 64

Office Notarial
- OSSUN -

2 Rue Léon Baïle
65380 Ossun
+ 33 (0)5 62 32 88 10

SERVICE NÉGOCIATION
+ 33 (0)6 21 81 02 06
negociation.65009@notaires.fr

www.groupe-idoane.fr



RCS TARBES 517 712 899
SIRET 517 712 899 00015
APE 6910Z
N° d'identification TVA
FR25 517 712 899

Maître Aurélie DUPOUY de LAVAL
Notaire associé

ATTESTATION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Aurélie DUPOUY DE LAVAL Notaire, associé de la Société d'Exercice Libérale à Responsabilité Limitée "Nicolas DUPOUY et Aurélie DUPOUY de LAVAL, notaires associés", titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à OSSUN (Hautes-Pyrénées), 2 Rue Léon Baïle, soussigné, le 20 janvier 2022 il a été constaté la VENTE,

Par :

Monsieur Jean-Pierre Marcel EYNARD, modéliste, et Madame Chantal Rosette Emilie BACONNIER, mandataire judiciaire, demeurant ensemble à LAMARQUE-PONTACQ (65530) 38 Route de Lourdes.

Monsieur est né à ROMANS-SUR-ISERE (26100), le 21 avril 1947,

Madame est née à PRIVAS (07000), le 6 mai 1949.

Au profit de :

La Société dénommée **LANGVEVILLE**, Société civile immobilière au capital de 1 €, dont le siège est à SOREAC (65350), 2 rue de la Côte, identifiée au SIREN sous le numéro 904342383 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TARBES.

Quotités acquises :

La société dénommée **LANGVEVILLE** acquiert la pleine propriété des BIENS objet de la vente.

IDENTIFICATION DES BIENS

DESIGNATION

Dans un ensemble immobilier situé à **TARBES (HAUTES-PYRÉNÉES) (65000)**
4 Place aux Bois, dénommé « LE CATON »,

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
BC	228	9 RUE LATIL	00 ha 10 a 46 ca

Les lots de copropriété suivants :

Lot numéro vingt-quatre (24)

Un compartiment de cave

Et les neuf /dix millièmes (9 /10000 èmes) des parties communes générales.

Lot numéro trente-huit (38)

Un appartement étant le troisième à partir de la gauche en regardant la façade portant le n° B 2 A de la nomenclature, ayant accès par l'escalier n° 2 et la porte à droite sur le palier en montant l'escalier, comprenant : entrée, cuisine, salle d'eau, wc, séjour et deux chambres.

Et les cent quatre-vingt-dix-sept /dix millièmes (197 /10000 èmes) des parties communes générales.

IDENTIFICATION DES MEUBLES

Divers meubles détaillés à l'acte.

⌘

PROPRIETE JOUISSANCE

L'**ACQUEREUR** est propriétaire du **BIEN** à compter du jour de la signature.
Il en a la jouissance à compter du même jour par la prise de possession réelle,
les parties déclarant que le **BIEN** est entièrement libre de location ou occupation.

PRIX

La cession a été conclue moyennant le prix de **SOIXANTE-CINQ MILLE EUROS (65 000,00 EUR)**.

Ce prix s'applique :

- aux **MEUBLES** à concurrence de : DEUX MILLE EUROS (2 000,00 EUR),
- au **BIEN** à concurrence de : SOIXANTE-TROIS MILLE EUROS (63 000,00 EUR).

Ce prix a été payé comptant et quittancé à l'acte.

EN FOI DE QUOI la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

**FAIT A JUILLAN (Hautes-Pyrénées)
LE 20 JANVIER 2022**

